



Conseil économique et social

Distr. générale
19 janvier 2015

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité de statistique

Quatrième session

Bangkok, 25-27 mars 2015

Point 3 g) de l'ordre du jour provisoire*

Initiatives régionales: statistiques ventilées par sexe

Élaborer un ensemble d'indicateurs de base de l'égalité des sexes pour l'Asie et le Pacifique

Note du secrétariat**

Résumé

La présente note du secrétariat fait un tour d'horizon des débats menés et des activités prescrites récemment aux niveaux mondial et régional dans le domaine de l'amélioration des statistiques et des indicateurs de l'égalité des sexes. Il s'agit notamment des débats tenus lors des récentes sessions de la Commission de statistique, de l'examen vicennal de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing dans la région Asie-Pacifique, ainsi que des discussions relatives au programme de développement pour l'après-2015. La présente note souligne l'importance que revêt un ensemble d'indicateurs de base de l'égalité des sexes pour l'Asie et le Pacifique (aussi appelé ensemble de base régional) dans le cadre plus général des débats susmentionnés. Elle décrit le processus de consultation mené par le secrétariat avec les membres et membres associés de la CESAP, les partenaires de développement et les experts lorsqu'a été mis au point l'ensemble de base régional. La présente note examine aussi brièvement les éléments clés à prendre en compte dans une approche régionale du renforcement des capacités en matière de statistiques ventilées par sexe. Il est demandé au Comité d'envisager d'approuver l'ensemble d'indicateurs de base de l'égalité des sexes pour l'Asie et le Pacifique et de l'adopter en tant que guide pour l'amélioration des statistiques ventilées par sexe. Le Comité est également invité à faire des propositions sur les mesures susceptibles d'améliorer la production et l'utilisation de l'ensemble de base régional, en mettant l'accent sur l'intégration d'une perspective axée sur la problématique hommes-femmes au sein de tous les systèmes statistiques nationaux.

* E/ESCAP/CST(4)/L.1.

** La soumission tardive du présent document est due à la nécessité d'y faire figurer les questions soulevées lors des débats les plus récents consacrés aux programmes de développement pour l'après-2015, en particulier les recommandations du Groupe d'experts sur les statistiques et données pour le programme de développement pour l'après-2015, et celles du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable, institué par le Secrétaire général.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Pourquoi il est urgent d'améliorer les statistiques par sexe	2
II. Pourquoi élaborer un ensemble de base d'indicateurs de l'égalité des sexes pour l'Asie et le Pacifique?	5
III. Processus consultatif pour la mise au point d'un ensemble d'indicateurs de base de l'égalité des sexes pour l'Asie et le Pacifique	6
IV. Projet d'ensemble d'indicateurs de base de l'égalité des sexes pour l'Asie et le Pacifique	7
V. Approche régionale du renforcement des capacités en matière de statistiques par sexe.....	15
VI. Résumé et conclusion.....	18
Tableaux	
1. Aperçu comparatif des correspondances entre les domaines des ensembles d'indicateurs de l'égalité des sexes mis au point récemment	10
2. Pertinence de l'ensemble régional d'indicateurs de base au regard des priorités politiques au niveau national	12
3. Mise en œuvre des normes internationales relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes: quelques indicateurs	15

I. Pourquoi il est urgent d'améliorer les statistiques par sexe

1. La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est une priorité des politiques de développement. La plupart des membres et membres associés de la CESAP ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et l'égalité des sexes est une composante clef des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il a également été proposé de créer un objectif séparé et global sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Cela montre combien il importe pour les membres et membres associés de la CESAP de respecter et mettre pleinement en œuvre les engagements contractés au titre des politiques et programmes nationaux, ainsi que des conventions et objectifs de développement internationaux destinés à garantir l'égalité des droits, d'accès et des chances pour les femmes en ce qui concerne leur participation et leur rôle moteur dans l'économie, la société et la prise de décisions politiques.

2. Parallèlement à cela, l'année 2015 marquera le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui a créé le cadre mondial d'un débat mettant en relation les questions d'égalité des sexes, d'intégration de la problématique hommes-femmes dans l'élaboration des politiques, des plans et des programmes, et le besoin de statistiques.

3. Les statistiques évolutives et tenant compte de la distinction hommes-femmes jouent un rôle essentiel dans la mesure et le suivi systématiques et efficaces des progrès accomplis en matière d'autonomisation des femmes et d'égalité hommes-femmes. La ventilation par sexe de toutes les données relatives aux individus est une première étape

nécessaire pour obtenir des informations plus exactes sur les femmes et les hommes. Cette démarche est également essentielle pour refléter les perspectives, priorités et besoins différents des femmes et des hommes à toutes les étapes du travail statistique, notamment pour ce qui est des définitions, de la collecte, de la compilation, de l'analyse et de la diffusion des données.

A. Efforts visant à améliorer les statistiques et indicateurs de l'égalité des sexes au niveau mondial

4. En dépit de l'importance de disposer de statistiques pertinentes, fiables et actualisées, et de la tenue de l'examen après 15 ans de la mise en œuvre des objectifs et des engagements du Programme d'action de Beijing (Beijing+15), la Commission de la condition de la femme a noté que « Parce que les données sont rares voire inexistantes, il est encore difficile de mesurer les progrès réalisés dans plusieurs des domaines critiques visés dans le Programme d'action de Beijing et les Objectifs du Millénaire pour le développement »¹. Ces domaines critiques sont notamment l'éducation des femmes, la santé sexuelle et procréative, la violence à l'égard des femmes, la féminisation du VIH/sida, l'autonomisation économique des femmes et leur accès au marché du travail, la protection sociale et la détention des moyens de production.

5. Plus précisément, en 2011, la Commission de statistique a identifié quatre principaux obstacles à l'amélioration des statistiques par sexe, à savoir la disponibilité de données de qualité et la capacité de produire des statistiques ventilées par sexe; la capacité des utilisateurs à exploiter au mieux les informations disponibles; le niveau de coopération entre les parties prenantes et le manque de ressources².

6. Par ailleurs, la Commission de statistique a également prié la Division de statistique, les commissions régionales et les autres organismes de collaborer étroitement avec les États Membres pour apporter un appui au niveau des pays et les aider à établir des programmes nationaux bien conçus en matière de statistiques ventilées par sexe³.

7. Pour répondre à cette demande, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe, qui est composé d'experts venus des systèmes statistiques nationaux et d'organismes internationaux, a mis au point un ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes, autrement dit un ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes au niveau mondial, qui renferme 52 indicateurs quantitatifs répartis en trois catégories et 11 indicateurs qualitatifs couvrant les normes et lois se rapportant à l'égalité des sexes⁴. Ces indicateurs portent notamment sur les grandes questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes communes à tous les pays et régions. Il s'agit d'une panoplie de base, que les organismes régionaux et nationaux peuvent enrichir d'indicateurs spécifiques aux contextes régionaux et nationaux.

8. À sa quarante-quatrième session⁵, la Commission de statistique s'est accordée sur l'exploitation de l'ensemble minimal d'indicateurs destiné à

¹ E/2010/27-E/CN.6/2010/11, décision 54/101, par. 19.

² E/CN.3/2011/3, par. 24.

³ E/2011/24-E/CN.3/2011/37, décision 42/102, par. f) à i).

⁴ E/CN.3/2014/18.

⁵ E/2013/24-E/CN.3/2013/33, décision 44/109, par. e) à g).

orienter la production, au niveau national, et la compilation, au niveau international, de statistiques ventilées par sexe. Elle a demandé des éclaircissements sur les protocoles de collecte de données au niveau national ainsi que sur les détails des métadonnées. Elle a également demandé que l'on étudie plus avant les indicateurs permettant d'évaluer le travail non rémunéré et l'apport des migrants.

9. Elle a de plus préconisé une meilleure intégration des statistiques ventilées par sexe dans d'autres branches de la statistique officielle, telles que les indicateurs du développement durable. Elle a noté en outre que des ressources supplémentaires sont nécessaires pour élaborer et exécuter les programmes de travail nationaux relatifs aux statistiques ventilées par sexe et a prié l'ensemble des donateurs d'allouer des fonds suffisants à cet aspect de la question.

B. Nécessité d'améliorer les statistiques et indicateurs de l'égalité des sexes en Asie et dans le Pacifique

10. Les États et les partenaires de développement ont à plusieurs reprises fait part de leurs préoccupations face au manque de données adéquates pour appuyer les politiques destinées à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ce manque de données touche les grands domaines de l'action publique que sont la pauvreté, la faim, la durabilité environnementale, la violence à l'égard des femmes, les conflits armés et l'établissement d'un partenariat mondial pour le développement⁶.

11. Au vu des lacunes en matière de disponibilité et de qualité des données, la Déclaration de Bangkok sur Beijing+15 a appelé l'attention sur la nécessité d'« intensifier l'appui apporté aux mesures de renforcement des capacités statistiques pour la production de statistiques par sexe et fournir des données fiables, actuelles et ventilées selon le sexe, l'appartenance ethnique, l'âge et la situation géographique, élaborer des méthodes pour la collecte et le traitement de ces statistiques; et veiller à ce que les statistiques par sexe soient prises en considération dans les décisions concernant les politiques et programmes et pour le suivi et l'évaluation efficaces des progrès réalisés en matière d'égalité des sexes ainsi que des lacunes à combler⁷ ».

12. Cette volonté d'améliorer les données relatives aux femmes et aux filles a été réaffirmée lors de la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20, organisée par le secrétariat en novembre 2014. En vue d'accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, les délégués présents à la Conférence « ont souligné la nécessité d'accroître la responsabilisation, ce qui réclamait des mécanismes de suivi, des données ventilées par sexe et des statistiques par sexe, ainsi que des financements accrus, suffisants et prévisibles, pour la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes⁸ ».

13. La déclaration ministérielle adoptée lors de la Conférence soulignait la nécessité de « renforcer l'efficacité des bureaux et systèmes nationaux de statistique de sorte qu'ils puissent produire, analyser et diffuser des statistiques et des données fiables et comparables ventilées par sexe, âge,

⁶ Voir <http://unstats.un.org/unsd/demographic/meetings/vaw/docs/finalreport.pdf> et www.unwomen.org/~media/Headquarters/Attachments/Sections/CSW/58/CSW58-CSW58_RPM_report_final%20%20pdf.pdf.

⁷ E/ESCAP/66/14 et Corr. 1 et 2, chap. I, par. 2 i).

⁸ E/ESCAP/GEWE/2, chap. II, par. 37.

handicap et autres catégories pertinentes, en temps opportun, en investissant davantage de ressources financières et techniques et en renforçant la capacité des décideurs à interpréter et exploiter les données disponibles à l'appui de l'élaboration de politiques, de programmes et de décisions de planification fondés sur les faits, et à suivre les progrès dans la mise en œuvre du Programme d'action⁹ ».

14. La déclaration soulignait par ailleurs la nécessité « d'incorporer une perspective sexospécifique dans la production et la diffusion des statistiques officielles, notamment avec l'appui des organismes multilatéraux et bilatéraux de développement, à la demande des gouvernements, et en prenant pour guide l'ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes recommandé par la Commission de statistique¹⁰ ». Il a également été convenu qu'il fallait établir des cibles et indicateurs mesurables et adaptés aux réalités nationales, en prenant en considération les accords internationaux et régionaux relatifs aux statistiques ventilées par sexe, afin d'examiner et d'évaluer, dans le cadre de l'examen vicennal, dans quelle mesure les membres et membres associés de la CESAP respectaient leur engagement renouvelé d'appliquer intégralement et effectivement le Programme d'action.

II. Pourquoi élaborer un ensemble de base d'indicateurs de l'égalité des sexes pour l'Asie et le Pacifique?

15. L'élaboration d'un ensemble d'indicateurs de base de l'égalité des sexes pour l'Asie et le Pacifique¹¹ vise à répondre aux nombreuses demandes de données nouvelles et de meilleure qualité, lesquelles sont nécessaires à la réalisation des engagements concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes aux niveaux national, régional et mondial.

16. Si l'ensemble de base régional reprend l'ensemble minimal au niveau mondial, qui facilite le suivi au niveau mondial, il va toutefois plus loin en proposant un cadre contextuel propre à la région pour ce qui touche aux questions d'égalité des sexes communes et régionales, et prend en compte les priorités régionales fixées par les politiques de promotion de l'égalité des sexes. Ainsi, l'ensemble de base régional complète l'ensemble minimal au niveau mondial pour le traitement des questions intéressant particulièrement les pays d'Asie et du Pacifique. Cette démarche est similaire à celle adoptée par d'autres régions. En Europe, par exemple, le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a mis au point un ensemble d'indicateurs de base de l'égalité des sexes qui reprend largement l'ensemble minimal au niveau mondial, tout en remplaçant certains indicateurs par d'autres, plus précis et spécifiques à la région¹². De leur côté, les États arabes ont mis au point un ensemble de statistiques de base de l'égalité des sexes qui établit une correspondance entre les indicateurs relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le développement et les 12 domaines du Programme d'action de Beijing, par le biais d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs découlant des priorités régionales.

⁹ Ibid., chap. I par. 57 z).

¹⁰ Ibid., par. 57 aa).

¹¹ Aussi appelé ensemble de base régional.

¹² Commission économique pour l'Europe, « Indicators of Gender Equality », rapport de la réunion du Bureau de la Conférence des statisticiens européens (ECE/CES/BUR/2014/OCT/15), tenue les 20 et 21 octobre 2014, à Genève. Disponible à l'adresse: www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/bur/2014/October/15-Final_report_on_Indicators_of_Gender_Equality.pdf.

17. À sa deuxième session en 2010, le Comité de statistique s'est fixé pour objectif de « donner à tous les pays de la région la capacité, d'ici à 2020, de produire un ensemble de base prédéterminé de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales¹³ ». Cet objectif ne sera pleinement atteint que si les statistiques sont ventilées par sexe, et que les statistiques différenciées selon le sexe sont améliorées afin de rendre compte de la condition des femmes, des hommes, des filles et des garçons, dans tous les domaines de travail thématiques.

18. Le secrétariat cherchant à promouvoir la prise en compte des questions d'égalité entre hommes et femmes au sein de tous les systèmes statistiques nationaux et de tous les programmes régionaux, l'ensemble de base régional constituerait un point de départ pour y parvenir, et aiderait également à ancrer et renforcer ces efforts, tout en leur conférant une direction stratégique.

III. Processus consultatif pour la mise au point d'un ensemble d'indicateurs de base de l'égalité des sexes pour l'Asie et le Pacifique

19. Pour garantir que l'ensemble de base régional réponde aux besoins et priorités des pays, une série de consultations et d'enquêtes ont été réalisées avec les systèmes statistiques nationaux, les mécanismes de promotion de la femme, les institutions de planification du développement, ainsi qu'avec les organismes de développement international et les milieux universitaires.

20. Plus précisément, parmi les enquêtes et consultations réalisées par le secrétariat et les mécanismes mis en place par lui, on peut citer les initiatives suivantes¹⁴:

a) Réunion consultative sur l'élaboration d'un programme régional sur les statistiques par sexe en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, 22 et 23 septembre 2010);

b) Enquête de 2010 sur les activités et programmes nationaux relatifs aux statistiques ventilées par sexe dans la région Asie-Pacifique pour les participants à la réunion consultative susmentionnée, à laquelle les bureaux statistiques nationaux de 15 pays de la région ont participé;

c) Évaluations des besoins nationaux en matière de statistiques par sexe et de la capacité du système statistique national en la matière (Indonésie, avril 2011, et Bhoutan, août 2011);

d) Examen mondial des statistiques par sexe (2012) en collaboration avec la Division de statistique. Les bureaux statistiques nationaux de 25 pays de la région ont répondu à l'enquête, en consultation avec d'autres institutions nationales;

e) Consultation avec les pays de l'Asie et du Pacifique en marge du quatrième Forum mondial sur les statistiques ventilées par sexe, tenu sur les rives de la mer Morte (Jordanie, du 27 au 29 mars 2012). Cette consultation a réuni des représentants des bureaux statistiques nationaux ou des mécanismes nationaux pour la promotion de la femme provenant de huit pays;

¹³ E/ESCAP/CST(2)/9, par. 1 a).

¹⁴ Pour un complément d'information sur la plupart des consultations, voir les rapports des deuxième et troisième sessions du Comité de statistique, à savoir E/ESCAP/CST(2)/INF/8 et E/ESCAP/CST(3)/INF/8, respectivement.

f) Création et réunion du Groupe de travail pour les statistiques de l'égalité des sexes dans le cadre du Groupe de travail thématique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour la coordination et la consultation interinstitutions, issu du Mécanisme de coordination régionale Asie-Pacifique;

g) Atelier consultatif régional pour la mise au point d'un cadre et d'un ensemble de statistiques et indicateurs de base de l'égalité des sexes en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, du 4 au 6 novembre 2013).

21. Ces consultations successives ont permis de faire un bilan des statistiques par sexe dans la région et d'identifier non seulement des priorités stratégiques, mais aussi la nécessité de renforcer les capacités afin d'améliorer la disponibilité de ces données au profit de l'élaboration des politiques nationales et de l'évaluation des progrès. L'Atelier consultatif régional tenu en novembre 2013 a abouti à des recommandations concrètes sur l'élaboration d'un ensemble de base régional d'indicateurs de l'égalité des sexes. Ces recommandations portaient notamment sur la structure de cet ensemble; les critères de sélection des indicateurs; les questions politiques à prendre en considération; et l'ampleur des besoins en matière de renforcement des capacités statistiques¹⁵.

22. Avant la tenue de l'atelier, tout a été mis en œuvre pour solliciter des apports divers destinés à appuyer l'élaboration de l'ensemble de base, par le biais notamment de consultations avec le Groupe de travail interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe et au moyen d'un sondage des participants lors de l'atelier. La version préliminaire de l'ensemble d'indicateurs a été modifiée à l'issue de consultations tenues pendant et après l'atelier, notamment de consultations individuelles intensives avec des experts du secteur, ce qui a permis de prendre dûment en compte les questions prioritaires d'importance particulière pour la région dans l'ensemble de base régional et d'identifier les indicateurs correspondants.

23. Outre la consultation d'experts, une version préliminaire de l'ensemble de base régional a été communiquée pour examen aux responsables de tous les bureaux statistiques nationaux de la région en septembre 2014. Les bureaux statistiques nationaux ont été invités à examiner ce projet de document en consultation avec les acteurs nationaux concernés, pour ainsi réunir les vues de tous les acteurs du système statistique national. L'examen à l'échelle régionale avait pour objet de mieux comprendre les priorités politiques nationales et de s'assurer que l'ensemble de base régional les reflète au mieux; il visait également à évaluer à titre préliminaire la présence ou non de données et de normes nationales relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. On trouvera à la section IV.C du présent document un aperçu des résultats de cet examen régional.

IV. Projet d'ensemble d'indicateurs de base de l'égalité des sexes pour l'Asie et le Pacifique

A. Contenu, critères de sélection et principale caractéristiques

24. L'ensemble d'indicateurs de base de l'égalité des sexes pour l'Asie et le Pacifique, assorti d'un historique de son contenu et de son élaboration, est présenté dans le document E/ESCAP/CST(4)/10.

¹⁵ On trouvera le rapport de l'atelier dans sa version intégrale à l'adresse: www.unescap.org/sites/default/files/Report-workshop-on-gender-statistics.pdf.

25. Les domaines et indicateurs retenus pour l'ensemble de base régional étaient fondés sur la série de critères suivante définie par les participants à l'Atelier consultatif régional:

a) Les questions traitées devraient être pertinentes au regard des objectifs d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, mais aussi des priorités régissant les politiques nationales correspondantes dans la région Asie-Pacifique;

b) La sélection d'indicateurs ne devrait pas être limitée par des obstacles tenant au peu de données disponibles, à leur couverture restreinte, ou autres difficultés;

c) Les notions et définitions internationalement convenues devraient, dans la mesure du possible, être disponibles et uniformes, afin de garantir l'exactitude, la fiabilité et la comparabilité régionale des données.

26. L'ensemble de base régional n'est pas prescriptif, même s'il représente une série minimum de statistiques ventilées par sexe que tous les pays de la région Asie-Pacifique peuvent espérer produire et diffuser de manière régulière.

27. Sur la base des critères énoncés ci-dessus, on notera que les domaines couverts par l'ensemble de base régional sont ceux considérés comme prioritaires pour les pays de la région, tels que mis en évidence par les multiples consultations organisées par le secrétariat. Il n'existe pas encore nécessairement de définition claire et uniforme ou de méthodes statistiques bien définies pour chacun des indicateurs de la liste.

28. En conséquence, il s'agit d'un ensemble d'indicateurs évolutifs, susceptibles d'être actualisés ou étoffés au fil du temps, en fonction des questions politiques nouvelles, des évolutions et des améliorations méthodologiques, mais aussi des changements qui interviendront dans l'ensemble minimal au niveau mondial, et des discussions concernant le programme de développement pour l'après-2015.

29. Les métadonnées¹⁶ seront compilées par la suite par le secrétariat afin d'aider les membres et membres associés à interpréter et à exploiter les indicateurs principaux.

B. Comparaison avec les ensembles d'indicateurs de l'égalité des sexes au niveau mondial mis au point récemment

30. Comme indiqué, l'ensemble de base régional est une extension de l'ensemble minimal au niveau mondial. Afin de faciliter le suivi à l'échelle mondiale, les 52 indicateurs de l'ensemble minimal au niveau mondial sont inclus dans l'ensemble de base régional, avec des modifications mineures dans certains cas. Des domaines et indicateurs additionnels y ont été ajoutés, en fonction de priorités et besoins régionaux spécifiques.

31. Le tableau 1 présente un aperçu comparatif des domaines couverts dans les ensembles d'indicateurs mis au point récemment, à savoir l'ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes au niveau mondial,

¹⁶ On trouvera des informations sur les indicateurs figurant dans l'ensemble de base régional, faisant partie de l'ensemble minimal au niveau mondial, des métadonnées détaillées sur les notions, définitions, sources et méthodes à l'adresse: <http://unstats.un.org/unsd/gender/default.html>, où figurent aussi des données pertinentes.

l'initiative EDGE (Faits et données concernant l'égalité des sexes)¹⁷ et l'ensemble de base d'indicateurs de l'égalité des sexes pour l'Asie et le Pacifique qui est envisagé.

32. L'ensemble régional de base diffère de l'ensemble minimal au niveau mondial par les changements ou ajouts ci-après¹⁸:

a) Si les cinq domaines de l'ensemble minimal au niveau mondial se retrouvent dans les domaines fondamentaux de l'ensemble de base régional, un domaine fondamental supplémentaire (VI) sur « l'environnement et les changements climatiques » a toutefois été inclus, compte tenu de l'importance croissante de cette question pour les femmes dans toute la région Asie-Pacifique;

b) Le contenu du domaine I de l'ensemble minimal au niveau mondial « structures économiques, participation aux activités productives et accès aux ressources » a été divisé en trois sous-domaines (IA, IB et IC) dans l'ensemble de base régional, pour en simplifier l'exploitation et aider les utilisateurs à établir des correspondances entre les questions traitées et le contexte approprié. Le domaine IA « pauvreté » a été ajouté parce qu'il s'agit d'une question de développement prioritaire pour la région, mais aussi pour insister sur l'importance de l'éradication de la pauvreté absolue pour l'autonomisation des femmes;

c) Par ailleurs, cinq domaines supplémentaires ont été inclus dans l'ensemble de base régional, pour tenir compte de questions particulièrement importantes pour de nombreux pays de la région;

d) Parmi les domaines fondamentaux, des indicateurs particulièrement pertinents ont été mis en évidence pour le groupe prioritaire visé « femmes rurales », compte tenu du nombre important de personnes appartenant à cette catégorie dans la région;

e) Pour chaque domaine, au moins un macroindicateur a été inclus, le but étant d'aider les utilisateurs et les décideurs à faire le lien entre analyse des questions d'égalité des sexes, objectifs politiques dans ce domaine et contexte macropolitique;

f) Alors que l'ensemble de base régional se compose d'indicateurs principaux permettant d'englober les résultats clefs et les éléments déterminants en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, le secrétariat compilera par la suite des indicateurs secondaires pour chaque domaine afin d'aider les membres et membres associés à interpréter et à exploiter ces indicateurs principaux;

g) La liste d'indicateurs qualitatifs liés aux normes nationales a été étoffée pour englober divers aspects des engagements nationaux en faveur de l'intégration de la problématique homme-femmes, la budgétisation tenant compte de cette problématique, les statistiques ventilées par sexe et l'égalité des sexes; les mécanismes institutionnels pour l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes; et, enfin, les questions de droits de l'homme.

¹⁷ L'initiative EDGE a été lancée par les États-Unis d'Amérique lors de la Réunion ministérielle sur l'égalité hommes-femmes et le développement, organisée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2011, et s'appuie sur les travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe. Voir <http://genderstats.org> and E/ESCAP/CST(3)/INF/8 pour plus de détails.

¹⁸ Il n'est pas explicitement question de la comparaison avec les indicateurs EDGE, dans la mesure où ces indicateurs sont communs à l'ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes au niveau mondial.

Tableau 1
Aperçu comparatif des correspondances entre les domaines des ensembles d'indicateurs de l'égalité des sexes mis au point récemment

Au niveau mondial		Région Asie-Pacifique
Ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes	Initiative EDGE	Projet d'ensemble d'indicateurs de base de l'égalité des sexes pour l'Asie et le Pacifique
<i>Indicateurs quantitatifs</i>		
<i>Domaines</i>	<i>Domaines</i>	<i>Domaines fondamentaux</i>
I. Structures économiques, participation à l'activité productive et accès aux ressources	III. Emploi IV. Entreprenariat V. Actifs	IA. Pauvreté IB. Participation à l'activité productive IC. Participation à l'activité productive non rémunérée
II. Éducation	II. Éducation	II. Éducation
III. Santé et services connexes	I. Santé	III. Santé et services connexes
IV. Vie publique et prise de décisions		IV. Gouvernance et participation à la vie publique et à la prise de décisions
V. Droits fondamentaux des femmes et des enfants		V. Droits fondamentaux des femmes et des filles
-	-	VI. Environnement et changements climatiques
-	-	<i>Domaines supplémentaires</i>
-	-	VII. Migrations internationales de main-d'œuvre
-	-	VIII. Réfugiés
-	-	IX. Réduction des risques de catastrophe
-	-	X. Protection sociale (en particulier: vieillissement de la population)
-	-	XI. Paix et sécurité
-	-	<i>Groupe prioritaire visé:</i>
-	-	Femmes rurales
<i>Indicateurs qualitatifs</i>		
Indicateurs de l'égalité des sexes liés aux normes nationales		Indicateurs qualitatifs liés aux normes nationales

C. Résultats de l'examen régional de l'ensemble de base d'indicateurs de l'égalité des sexes pour l'Asie et le Pacifique

33. Quelque 36 membres et membres associés¹⁹ de la région ont répondu au questionnaire d'examen régional, qui a été distribué en septembre 2014 aux bureaux statistiques nationaux pour qu'ils le complètent en consultation avec les acteurs nationaux concernés. Les acteurs les plus couramment consultés au niveau national étaient les ministères de l'éducation, de la santé, de l'intérieur, du travail, de la planification, et de la condition de la femme, des jeunes et des enfants. Le questionnaire comportait les quatre sections suivantes:

1. Adéquation des domaines par rapport aux priorités politiques nationales

34. Le questionnaire visait à déterminer si les six domaines fondamentaux, les cinq domaines supplémentaires et le groupe cible prioritaire (femmes rurales) étaient en phase avec les priorités politiques des pays et leurs besoins en information. Pour les domaines fondamentaux, plus de 86 % des répondants ont indiqué que tous les domaines, excepté le domaine « environnement » (74,2 %), étaient adaptés aux priorités politiques et aux besoins en information correspondants. Le domaine « éducation » a obtenu le score le plus élevé, suivi par les domaines « droits fondamentaux des femmes et des filles », « pauvreté », et « gouvernance et participation à la vie publique et à la prise de décisions ». Le processus de consultation des pays et des organismes de développement lors de l'élaboration de l'ensemble de base régional avait précédemment montré que le lien entre les questions liées aux politiques en faveur de l'égalité hommes-femmes et le domaine « environnement » n'était toujours pas clair, et les experts de ces secteurs devront donc poursuivre leurs recherches et discussions pour mettre au point des indicateurs de résultat pour ce domaine.

35. Les domaines supplémentaires ont globalement obtenu des résultats un peu plus faibles; toutefois, les domaines « réduction des risques de catastrophe » et « protection sociale (vieillesse de la population) » ont été évalués positivement par plus de 80 % des répondants, alors que le domaine « réfugiés » a obtenu le score le plus faible (38,7 %), suivi de « paix et sécurité » (44,8 %). Par ailleurs, plus de 85 % des répondants ont indiqué que le groupe cible prioritaire (femmes rurales) cadrerait avec les priorités politiques (voir tableau 2).

36. Compte tenu du taux élevé de réponses positives (plus de 85 % des répondants) pour les domaines fondamentaux et le groupe cible prioritaire (femmes rurales) lors de l'examen régional, la plupart des domaines proposés dans l'ensemble de base régional ne nécessiteront probablement pas de changements dans l'immédiat. Le fait que le domaine « environnement » ait obtenu le score le plus faible tient peut-être plus à l'absence d'indicateurs appropriés et à un manque généralisé de normes et de directives méthodologiques dans ce domaine. Quoi qu'il en soit, des orientations complémentaires de la part des experts du secteur seront peut-être nécessaires, la question environnementale ayant été reconnue comme une priorité politique lors des diverses consultations organisées avant l'examen

¹⁹ Afghanistan; Arménie; Australie; Azerbaïdjan; Bangladesh; Bhoutan; Cambodge; Chine; Fédération de Russie; Fidji; Géorgie; Hong Kong (Chine); Inde; Iran (République islamique d'); Japon; Kazakhstan; Kirghizstan; Macao (Chine); Malaisie; Maldives; Mongolie; Népal; Nouvelle-Calédonie; Nouvelle-Zélande; Palaos; Papouasie-Nouvelle-Guinée; Philippines; République de Corée; Samoa américaines; Samoa; Singapour; Sri Lanka; Thaïlande; Tonga; Turquie; et Viet Nam.

régional. Une des possibilités serait de modifier ce domaine pour en faire un domaine supplémentaire, s'il n'est pas jugé pertinent, à l'heure actuelle, par tous les acteurs de la région. Par ailleurs, le taux de réponse légèrement plus faible pour les domaines supplémentaires confirme la supposition qu'ils ne s'appliquent qu'à certains pays de la région.

Tableau 2

Pertinence de l'ensemble régional d'indicateurs de base au regard des priorités politiques au niveau national

Domaines de l'ensemble de base régional		Pourcentage
<i>Domaines fondamentaux</i>		
IA.	Pauvreté	96,9
IB.	Participation à l'activité productive	90,3
IC.	Participation à l'activité productive non rémunérée	86,7
II.	Éducation	100,0
III.	Santé et services connexes	93,8
IV.	Gouvernance et participation à la vie publique et à la prise de décisions	96,9
V.	Droits fondamentaux des femmes et des filles	97,0
VI.	Environnement et changements climatiques	74,2
<i>Domaines supplémentaires</i>		
VII.	Migrations internationales de main-d'œuvre	63,3
VIII.	Réfugiés	38,7
IX.	Réduction des risques de catastrophe	80,0
X.	Protection sociale (en particulier: vieillissement de la population)	86,7
XI.	Paix et sécurité	44,8
<i>Domaines liés au groupe prioritaire visé (femmes rurales)</i>		
IA.	Pauvreté	93,3
IB.	Participation à l'activité productive	89,7
IC.	Participation à l'activité productive non rémunérée	85,7
II.	Éducation	93,1
III.	Santé et services connexes	86,7
IV.	Gouvernance et participation à la vie publique et à la prise de décisions	86,7
V.	Droits fondamentaux des femmes et des filles	93,3

2. Disponibilité des données

37. C'est pour les domaines classiques tels que « santé et services connexes » et « éducation » (plus de 62 % des répondants)²⁰ que le taux de collecte et de production de données relatives aux indicateurs proposés était le plus important, alors qu'il était le plus faible pour les domaines nouveaux comme « environnement » et « participation à l'activité productive non rémunérée ». Dans certains domaines comme « environnement », « réfugiés » et « réduction des risques de catastrophe », plus de 80 % des répondants ont indiqué n'avoir pas collecté de données, confirmant ainsi que ces questions nécessitent davantage de discussions méthodologiques et de renforcement des capacités. Si plusieurs répondants possédaient des données se rapportant au domaine « pauvreté », les résultats de l'examen régional indiquent que, pour près de 40 % des répondants, les indicateurs proposés n'étaient soit pas produits, soit pas ventilés entre zones urbaines et zones rurales. De même, pour ce qui est du domaine « éducation », plus de 40 % des pays ayant répondu à l'enquête ont indiqué que les données étaient collectées mais que les indicateurs ne tenaient pas compte des zones rurales.

38. Pour certains des domaines fondamentaux, comme les domaines « pauvreté », « gouvernance et participation à la vie publique et à la prise de décisions » et « droits fondamentaux des femmes et des filles », l'Asie du Nord et l'Asie centrale, en tant que sous-région, étaient relativement plus avancées que d'autres sous-régions eu égard à la quantité de données collectées et d'indicateurs produits, tandis que pour d'autres domaines fondamentaux, tels que « éducation », « santé et services connexes » et « environnement », l'Asie du Sud-Est était relativement plus performante. Les résultats en termes de disponibilité des données, toutes sous-régions confondues, étaient quelque peu mitigés pour l'ensemble des domaines supplémentaires.

39. Il faudra chercher à déterminer les causes de l'absence de collecte de données – ou de la non-production d'indicateurs même s'il existe des données au niveau national – lors de la mise en place de l'appui régional en faveur de la production et de l'utilisation de l'ensemble de base régional, afin de concevoir des interventions utiles destinées à aider les systèmes statistiques nationaux.

3. Sources de données

40. Selon les répondants, les sources de données les plus fréquemment utilisées pour établir les indicateurs de l'ensemble de base régional sont les suivantes: recensements de la population et du logement; enquêtes sur les ménages, telles que celles sur la population active; enquêtes sur le revenu et les dépenses des ménages; enquêtes à indicateurs multiples (par grappes); et enquêtes démographiques et sur la santé. Dans certains cas, les répondants ont dit se baser sur des enquêtes particulières, comme les enquêtes sur l'emploi, sur les TIC, sur l'utilisation du temps, ou encore sur la violence à l'égard des femmes. Pour un certain nombre d'indicateurs, les répondants ont indiqué que ces données provenaient de sources administratives ou ministérielles. Cela donne à penser que la région présente un grand potentiel d'élargissement des sources de statistiques officielles susceptibles d'éclairer les questions d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes, y compris des données administratives et des mégadonnées.

²⁰ En moyenne, selon les réponses fournies pour tous les indicateurs principaux d'un domaine donné.

4. État des normes nationales relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes

41. Par le biais des indicateurs qualitatifs, les pays ont été invités à examiner la situation concernant normes nationales liées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Plus de 54 % des répondants ont indiqué s'être engagés à intégrer la problématique hommes-femmes, en l'institutionnalisant soit dans la politique nationale, soit dans la planification sous-nationale ou locale ou dans les processus de programmation, ou encore en examinant les nouvelles lois sous l'angle de l'égalité des sexes. Toutefois, à peine plus de 40 % des répondants ont indiqué s'être engagés en faveur d'une budgétisation tenant compte de la problématique homme-femmes.

42. S'agissant des statistiques ventilées par sexe, si l'existence d'une loi sur les statistiques ventilées par sexe ou la mention expresse de ces statistiques dans la loi générale sur les statistiques ne semblait concerner que 26,5 % des cas, environ 50 % des répondants ont indiqué que le bureau national de la statistique comportait une unité consacrée à l'égalité des sexes. En outre, plus de 64 % des répondants ont mentionné l'existence d'un plan d'action national sur les statistiques ventilées par sexe ou indiqué que ces statistiques étaient explicitement prévues dans un plan d'action national sur les statistiques (voir tableau 3 pour plus de détails).

43. Bien que plus de 67 % des répondants aient indiqué avoir pris des engagements nationaux en faveur de l'égalité dans l'emploi, sur la base des conventions en la matière de l'Organisation internationale du Travail (OIT), moins de 40 % avaient fait de même pour ce qui est des conventions de l'OIT visant à mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, lesquelles jouent un rôle essentiel pour encourager la participation des femmes à l'activité productive et ainsi réduire leur pauvreté.

44. Pour ce qui est des indicateurs qualitatifs « gouvernance et participation à la vie publique et à la prise de décisions », alors qu'environ 84 % des répondants s'étaient dotés de mécanismes de promotion de la femme, seuls 33 % d'entre eux ont indiqué avoir instauré des quotas par sexe pour les postes décisionnels des administrations nationales et locales, ce qui est encore très peu.

45. Enfin, pour ce qui est des « droits fondamentaux des femmes et des filles », plus de 87 % des répondants ont indiqué avoir promulgué des lois relatives à la violence dans la famille.

Tableau 3
**Mise en œuvre des normes internationales relatives à l'égalité des sexes
 et à l'autonomisation des femmes: quelques indicateurs**

	Indicateur qualitatif	Pourcentage
QI.I.1b	Institutionnalisation de la problématique hommes-femmes dans la planification sous-nationale ou locale ou dans les processus de programmation	54,5
QI.I.2a	Institutionnalisation de la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes dans les processus budgétaires nationaux	42,4
QI.I.3a	Existence d'une loi sur les statistiques ventilées par sexe ou prise en compte explicite de ces statistiques dans une loi générale sur les statistiques	26,5
QI.I.3b	Existence d'un département chargé de l'égalité des sexes au sein du bureau national de statistique	50,0
QI.I.3c	Existence d'un plan d'action national sur les statistiques ventilées par sexe ou prise en compte explicite de ces statistiques dans un plan d'action national sur les statistiques	64,7
QI.I.4b	Ratification de la convention (n°111) de l'OIT concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession	67,9
QI.I.5b	Ratification de la convention (n°175) de l'OIT concernant le travail à temps partiel	25,0
QI.IV.1a	Mécanismes nationaux de promotion de la femme établis par les pouvoirs publics	83,9
QI.IV.3	Mise en place de quotas par sexe dans les administrations locales (sièges réservés)	32,3
QI.IV.4	Mise en place d'un quota par sexe au parlement (quota appliqué volontairement par les partis)	33,3
QI.V.2	Existence de lois sur la violence familiale	87,9
QI.V.3	Existence de données sur la violence à l'égard des femmes provenant d'une étude nationale réalisée au cours des dix dernières années	73,5

V. Approche régionale du renforcement des capacités en matière de statistiques par sexe

46. Afin d'améliorer les statistiques et indicateurs ventilés par sexe dans la région, les systèmes statistiques nationaux pourraient commencer par procéder à un examen visant à déterminer dans quelle mesure leurs méthodes actuelles de collecte de données rendent compte de manière adéquate des diverses perspectives et situations des femmes et des hommes. Lorsque des changements s'imposent, des stratégies régionales et nationales doivent être mises au point pour modifier progressivement les méthodes de collecte de données – par le perfectionnement des méthodes et le renforcement des capacités – afin de produire davantage de statistiques ventilées par sexe.

47. Lors de l'Atelier consultatif régional tenu en novembre 2013, les participants ont souligné que l'amélioration des statistiques ventilées par sexe nécessitait la participation aussi bien des producteurs que des utilisateurs de données, notamment les planificateurs et les décideurs, les organismes

gouvernementaux, les organisations de la société civile, le secteur privé, les médias, les chercheurs et les milieux universitaires.

48. La réunion a souligné que l'amélioration des statistiques par sexe passait tout d'abord par deux étapes fondamentales essentielles: sensibiliser les principales parties prenantes aux questions d'égalité hommes-femmes, et favoriser la participation, l'interaction et l'engagement actifs des bureaux statistique nationaux, des mécanismes nationaux de promotion de la femme et des divers ministères, afin d'identifier les grandes questions de politique générale touchant à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, de manière à produire des statistiques permettant de traiter ces questions.

49. La réunion a proposé certains principes de base pour un plan de mise en œuvre de l'approche régionale, à savoir:

- a) Institutionnalisation des statistiques ventilées par sexe dans tous les ministères et de la part des principales parties concernées;
- b) Renforcement des capacités des bureaux statistiques nationaux et des mécanismes nationaux de promotion de la femme en tant que priorité initiale;
- c) Mécanisme centralisé pour la formation;
- d) Évaluation et suivi réguliers;
- e) Accès aux données publiques;
- f) Intégration de la problématique hommes-femmes dans tous les domaines du développement des statistiques aux niveaux national et régional.

50. Il importe de souligner que les financements destinés à la collecte de données et à la production de statistiques ventilées par sexe de ce type devraient provenir des budgets des organismes statistiques, et pas nécessairement de ceux des mécanismes nationaux de promotion de la femme ou d'autres ministères.

A. Renforcement des méthodes statistiques

51. Une bonne approche consisterait à faire en sorte que les améliorations méthodologiques et le renforcement des capacités s'appuient sur l'ensemble d'indicateurs de base de l'égalité des sexes au niveau régional, en tant que série minimum de statistiques ventilées par sexe que les pays pourraient envisager de produire de manière continue. L'ensemble régional d'indicateurs de base de l'égalité des sexes pourrait dès lors servir de repère aidant non seulement à coordonner la coopération régionale et à s'assurer l'appui de tous les acteurs régionaux et nationaux concernés, mais aussi à mieux centrer l'action menée au niveau national.

52. Les participants à l'Atelier consultatif régional ont suggéré que l'appui régional intègre une formation aux concepts de base concernant la problématique hommes-femmes, les statistiques ventilées par sexe et les politiques en la matière, ainsi que la prise en compte de ces questions dans les statistiques et dans les techniques d'entretien prenant en considération la problématique hommes-femmes; cette formation pourrait aussi porter sur les notions, définitions, normes et méthodes internationalement convenues et acceptées pour la production de statistiques ventilées par sexe dans chaque domaine de la statistique; ou encore sur l'évaluation de la qualité des données, ainsi que sur les stratégies et outils d'utilisation et de diffusion des données.

53. La participation et la contribution de la région Asie-Pacifique sont également essentielles aux débats mondiaux sur les normes, méthodes et essais statistiques dans divers domaines thématiques, se déroulant notamment dans le cadre du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe (qui s'intéresse par exemple à la violence à l'égard des femmes et à l'utilisation du temps) et du projet EDGE (qui étudie par exemple les questions de détention d'actifs et d'entrepreneuriat), le tout sous l'égide de la Commission de statistique.

B. Intégration de la perspective hommes-femmes dans les systèmes statistiques nationaux

54. Outre les améliorations méthodologiques et le renforcement des capacités dans des domaines spécifiques, une des composantes clés de l'approche régionale doit être l'intégration d'une perspective hommes-femmes dans la production et la diffusion de toutes les statistiques officielles, sur la base de l'ensemble de base régional. L'intégration d'une telle perspective dans tout le système statistique nécessite des améliorations méthodologiques, aussi bien du point de vue de la couverture des données que de leur qualité, tous domaines thématiques confondus, ainsi qu'à toutes les étapes et dans tous les processus de la production statistique. Cette démarche suppose également que les femmes soient associées à la prise des décisions sur les données à collecter, la manière de procéder, et l'utilisation qu'il faudrait en faire. Autrement dit, une perspective hommes-femmes est nécessaire quant au contenu, à la structure et aux méthodes de collecte, de compilation, de diffusion et d'analyse des données.

55. L'Examen mondial des statistiques par sexe²¹, effectué en 2012 par le secrétariat en collaboration avec la Division de statistique, a mis en évidence certains facteurs de réussite favorisant l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les systèmes statistiques nationaux de la région, dont les suivants: amélioration des définitions/concepts actuels en matière de collecte de données; production/diffusion régulière de données ventilées par sexe; et amélioration de la collaboration et du dialogue entre utilisateur et producteur, ainsi que formation des personnels.

56. Toutefois, les résultats de l'Examen mondial ont également montré la persistance d'un certain nombre de difficultés et d'obstacles à l'intégration de la problématique homme-femmes dans les systèmes statistiques nationaux, notamment la méconnaissance des questions liées à la problématique hommes-femmes et aux différences entre les sexes dans la collecte, l'analyse et la diffusion des données; le manque de statisticiens dûment formés; la collecte insuffisante de nouvelles données ne permettant pas de combler les lacunes; l'insuffisance du dialogue utilisateur-producteur; et les ressources budgétaires insuffisantes.

57. L'intégration d'une perspective hommes-femmes dans l'ensemble du système statistique pourrait être facilitée, sur le plan national, par un cadre d'action national ou une stratégie nationale de développement des statistiques. Les participants à l'Atelier consultatif régional ont souligné que les propositions ci-après pourraient servir de point de départ à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans tous les secteurs d'un système statistique national: stratégie et plan nationaux sur les statistiques; législation/réglementation relatives aux statistiques par sexe; et programme intégré d'enquêtes sur les ménages garantissant que les besoins en données

²¹ Voir E/ESCAP/CST(3)/INF/8.

sont couramment pris en compte dans les enquêtes et dans la collecte de données.

58. De même, au niveau régional, cette démarche pourrait être facilitée par l'élaboration et la mise en œuvre de divers programmes régionaux sur les statistiques sectorielles afin de tenir compte des questions hommes-femmes. Il serait important d'intégrer ces questions dans les ensembles statistiques et indicateurs de base qui existent dans d'autres domaines d'activité fondamentaux, comme les statistiques économiques, les statistiques sociales et les statistiques agricoles, pour qu'une méthode de renforcement des capacités coordonnée puisse être mise en place.

C. Élargir la base d'utilisateurs des statistiques par sexe

59. Indépendamment des questions d'offre, la demande de statistiques et d'indicateurs par sexe doit être renforcée dans la région. La collecte de données ventilées par sexe, l'établissement de statistiques par sexe et l'élaboration d'indicateurs correspondants nécessitent d'importants investissements – en termes de temps, de financement, d'engagement et de compétences statistiques. De tels investissements ne peuvent se justifier que par la demande provenant d'une base d'utilisateurs large et active, notamment celle de décideurs de tous les secteurs, ainsi que de partenaires de la société civile.

60. Pour ce faire, les bureaux statistiques nationaux pourraient recenser les besoins et les capacités des utilisateurs actuels et potentiels, et renforcer leurs propres capacités à présenter les statistiques et indicateurs de manière à les rendre plus utiles pour les utilisateurs et à en faciliter la compréhension et l'interprétation. Par exemple, le fait d'offrir aux acteurs nationaux et régionaux un accès en ligne aux statistiques relatives à l'ensemble régional de base faciliterait l'accès des utilisateurs généraux, ce qui serait un premier pas vers une utilisation généralisée de ces données.

61. Sur la base de plusieurs consultations précédemment menées par le secrétariat et conformément aux orientations du Comité, un plan de mise en œuvre régional pourrait être proposé par le secrétariat en temps utile, et des consultations supplémentaires avec les membres et membres associés pourraient être menées pour arrêter les grandes lignes de cette initiative sur le long terme.

VI. Résumé et conclusion

62. L'ensemble minimal au niveau mondial mis au point par les experts des systèmes statistiques nationaux et des organismes internationaux avait vocation à être un ensemble de base commun à tous les pays et régions, visant à faciliter la production nationale et la compilation internationale de statistiques ventilées par sexe. L'ensemble de base régional est une adaptation de l'ensemble minimal au niveau mondial, avec pour objet de refléter les priorités et besoins de la région.

63. La responsabilité de la collecte de données différenciées par sexe et la production de statistiques ventilées par sexe incombent aux systèmes statistiques nationaux, appuyés par les organismes statistiques régionaux et internationaux. Le secrétariat a un rôle crucial à jouer quant au lien à établir entre le renforcement des capacités nationales et régionales et les initiatives mondiales en cours ou à venir, y compris celles liées au programme de développement pour l'après-2015 et aux autres cibles et objectifs internationaux. L'ensemble de base régional est donc une étape sur la voie du

développement et de l'amélioration des statistiques par sexe dans la région Asie-Pacifique, en conformité avec les normes internationales. Le secrétariat s'attache à aider les membres et membres associés de la CESAP à renforcer leurs capacités en matière de collecte de données différenciées par sexe, qui sont nécessaires pour donner une assise solide à l'ensemble de base régional.

64. Le Comité souhaitera peut-être:

a) Approuver l'ensemble de base régional proposé, en tant que série minimum de statistiques ventilées par sexe que tous les pays de la région peuvent espérer produire et diffuser de manière régulière, et comme guide aidant les instances nationales, régionales et internationales à fixer des priorités pour le renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux;

b) Fournir des orientations quant à la manière d'améliorer la production et l'exploitation des données de l'ensemble de base régional, à l'aide d'un plan de mise en œuvre régional, mettant l'accent sur l'intégration d'une perspective hommes-femmes dans tous les systèmes statistiques nationaux, et plus précisément dans tous les domaines thématiques de l'activité statistique, ainsi qu'à toutes les étapes de la production et de la diffusion de statistiques.
